

*Transcription de la version propre de l'enquête.*

*Palais du Sénat*

*Enquête administrative sur l'incendie qui a eu lieu au Palais du Luxembourg dans la nuit du 27 au 28 octobre 1859 et sur les causes qui ont pu l'amener.*

*Faite par Monsieur le Grand Référendaire du Sénat, Général, Marquis d'Hautpoul*

L'an mil huit cent cinquante neuf, le trente et un octobre.

Par devant M. le Général Marquis d'Hautpoul, Grand Référendaire du Sénat, ont comparu les personnes ci après dénommées, à l'effet d'être entendues dans l'information administrative ouverte sur les causes et effets de l'incendie qui a éclaté au Palais du Sénat dans la nuit du 27 au 28 octobre 1859 et qui ont déclaré ce qui suit :

**Premièrement M. le Colonel Laborde, Gouverneur militaire du Palais du Luxembourg.**

**Demande :** Que savez-vous relativement à l'incendie qui a éclaté dans la nuit du 27 au 28 courant et qui a détruit la salle des séances du Sénat ?

**Réponse :** J'étais couché, il était à peu près une heure et quart du matin ; je ne dormais pas, lorsque j'entendis crier par les soldats du poste de la cour : « Au feu ! Au feu ! le feu est dans le Palais ! » Je m'habillais rapidement. Au même instant, ma sonnette fut agitée fortement. C'était le surveillant Badin, du service de nuit, qui me donnait avis de l'incendie et qui fut au même moment dans tous les corridors prévenir toutes les personnes habitant le pavillon que j'occupe, en criant : Au feu ! Au feu !

Je descendis de suite pour me porter sur le foyer de l'incendie, et comme j'arrivais dans la salle, j'ai vu la coupole de la salle du Sénat en feu et immédiatement j'ai vu les sapeurs pompiers arriver, dresser leurs pompes, et attaquer l'incendie avec le plus grand courage ; mon appréciation est que sans la promptitude des secours apportés par les sapeurs pompiers, par la Garde de Paris et la Ligne, le désastre aurait pris des proportions immenses.

**Demande :** Quelle est votre appréciation sur les causes qui ont amené l'incendie ?

**Réponse :** je pense que le feu n'a pas été mis méchamment, mais qu'un tuyau ou un conduit servant à faire du feu peut avoir, à la longue, échauffé la partie de la charpente qui en était proche, et occasionné l'incendie ; à moins qu'un des nombreux ouvriers employés dans le Palais n'ait par malveillance placé une mèche ou un objet qui à la longue ait pu causer un incendie.

Je dois du reste des éloges à tout le service militaire aux officiers, aux soldats, aux adjudants, sous-adjudants et surveillants qui ont tous rempli leur devoir avec zèle et promptitude.

Après lecture faite de la déclaration qui précède, le comparant a signé.

Signé : A. Laborde

**Secondement : M. Coulvier Gravier astronome (demeurant dans la partie la plus élevée du Palais du Luxembourg).**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui a éclaté dans le Palais du Luxembourg dans la nuit du 27 au 28 courant, et qui a détruit la salle des séances.

**Réponse :** Une heure allait sonner : je me levais pour aller observer les étoiles filantes, lorsqu'une lueur s'est élevée, éclairant du côté de la salle des séances. Je m'approchai de la fenêtre, et je vois l'endroit d'où sortait la flamme. Je regardai à l'instant même cet endroit et le côté d'où venait le vent, afin d'apprécier quel pouvait être le danger pour le palais et pour

quelle partie du palais. J'ai vu que le vent oscillait entre le sud ouest et le sud. Je regardai des saillies qui dépassaient le toit et qui renfermaient des armoires où devaient être des linges humectés d'huile, servant à nettoyer le lustre, et je vis que le feu s'était fait jour un mètre au-dessus de ces saillies vers le nord.

**Demande :** Le point où vous avez vu sortir la flamme était-il du côté des cheminées du calorifère ?

**Réponse :** Il était du côté opposé.

**Demande :** A environ quelle distance ?

**Réponse :** Environ aux trois quarts du toit.

**Demande :** Dans votre appréciation, que pensez-vous qui ait pu occasionner le feu que vous avez observé dès sa naissance ?

**Réponse :** D'abord ce ne sont pas les calorifères, attendu que le vent étant du sud, les matières inflammables auraient été portées vers la cour.

**Demande :** Pensez-vous que la cause de l'incendie soit dans la combustion spontanée des linges et corps gras qui étaient renfermés dans les armoires ou bien que la malveillance puisse en être l'origine ?

**Réponse :** L'incendie a pu résulter de l'échauffement des corps gras qui auront produit une flamme spontanée et par suite l'incendie.

Je n'ai aucune raison de croire qu'il ait été dû à la malveillance.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Coulvier Gravier

### **Troisièmement : le Sieur Badin, surveillant au Palais du Luxembourg**

**Demande :** Vous étiez de service la nuit au moment où s'est déclaré l'incendie qui a détruit la salle des séances du Sénat : que savez-vous de cet événement ?

**Réponse :** Je partais pour faire ma ronde, du poste de la grille de l'Odéon, lorsque j'entendis non pas le cri : *au feu !* mais une voix alarmée dire : c'est du côté de la rue de fleurus. Cela me donna l'éveil, et lorsque je fus à la hauteur de la fontaine de Médicis, dans le jardin, je jetai les yeux sur le Palais et vis, sur la salle des séances, une lueur et des flammèches. Je revins sur mes pas, j'entrais dans la cour des fontaines, je réveillai M. de Gisors et M. Borne, et je rentrais dans la cour du Palais, où j'éveillai toutes les personnes qui habitent le pavillon de l'Ouest.

**Demande :** Quand vous êtes monté, chez M. Coulvier-Gravier, à quelle hauteur paraissait se déclarer l'incendie ?

**Réponse :** à deux pieds du contrebas du dôme de la salle des séances. Le feu alors présentait une petite surface de moins d'un mètre. Il était du côté opposé aux cheminées du calorifère. Le vent soufflant du côté de la cour du Sud Ouest, si le feu avait été du côté de ces cheminées, le feu aurait été porté vers la cour, et c'est le contraire qui est arrivé.

**Demande :** Une fois l'éveil donné, les secours sont-ils arrivés promptement ?

**Réponse :** La Garde de Paris de la rue de Tournon est arrivée la première, puis les sapeurs pompiers et quelques bourgeois. Le peu d'eau que nous avons pu tirer du réservoir servant aux cuisines a été employé à mouiller le tapis de la salle des séances, après en avoir ôté les banquettes, qui commençaient à prendre feu.

**Demande :** Quelle est votre appréciation sur les causes qui ont amené l'incendie ?

**Réponse :** Je suppose que le feu a pu être causé par des flammèches sortant de quelque cheminée ou poêle se trouvant dans le pavillon de l'Ouest.

**Demande :** Pensez-vous que la malveillance soit étrangère à cet événement ?

Qu'avez-vous pu recueillir des propos que vous avez entendus à ce sujet ?

**Réponse :** Je crois que l'endroit où le feu a pris est trop élevé pour qu'on ait pu l'y mettre par malveillance.

**Demande :** Peut-on parvenir facilement à cet endroit par les escaliers de service qui y aboutissent ?

**Réponse :** ce sont des escaliers tournants qui y aboutissent, et par lesquels on monte facilement.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Ate Badin

#### **Quatrièmement : M. Chalamel, premier commis d'administration au Palais du Luxembourg**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui a éclaté dans la nuit du 27 au 28 octobre 1859 et qui a brûlé la salle des séances ?

**Réponse :** A une heure, j'ai entendu crier : *au feu !* Je me suis levé quoique malade, et je suis descendu immédiatement. J'ai vu le dôme de la salle des séances en feu, et des médaillons qui commençaient à prendre. J'ai toujours vu le feu tout en haut, dans la coupole. Il se communiquait avec rapidité, je ne puis pas dire de quel côté avait commencé l'incendie.

**Demande :** Dans votre appréciation et d'après ce que vous avez pu recueillir, à quoi attribuez-vous la cause de l'incendie ?

**Réponse :** Je ne sais. Je pense seulement que, d'après ce qui m'a été dit par des négociants en drap, la combustion spontanée de linges ou objets gras peut se produire ; et que les chiffons contenus dans les armoires situées dans l'intérieur du dôme ont pu s'enflammer spontanément.

**Demande :** Vous êtes au Palais depuis longtemps et, par la nature de vos fonctions, vous avez la surveillance de tout ce qui tient au mobilier et à la propreté. Depuis combien de temps pensez-vous que les chiffons gras ou imprégnés d'huiles qui servaient à nettoyer le grand lustre de la salle des séances fussent déposés dans les armoires au dessous de la coupole ?

**Réponse :** Tous les ans, je délivrais dix ou douze vieux torchons au lampiste qui était chargé de nettoyer le lustre et je ne sais pas ce que devenait ensuite le linge.

**Demande :** Qui avait mission de nettoyer le grand lustre ?

**Réponse :** Les lampistes Gausset et Girard appartenant à l'administration du Sénat étaient chargés de ce soin et Alexandre qui a été pendant de longues années l'ouvrier de M. Chabrier qui avait l'entreprise de l'éclairage du Palais. Cette année encore, Alexandre a été employé à nettoyer le lustre. Il était rétribué par les lampistes du Palais quand ils le faisaient travailler.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Chalamel.

**Cinquièmement : le Sieur Gausset, lampiste du Petit Luxembourg.**

**Demande :** En quoi consistait les soins que donnez au lustre, de quelles choses vous servez-vous pour le nettoyer, et où mettez-vous les objets dont vous vous servez à cet effet ?

**Réponse :** Les soins que je donne au lustre sont des soins de propreté. Les matières que j'emploie sont des linges et de l'essence de térébenthine. Je frotte les cuivres et les verres. Quand les linges sont hors de service, je les porte à la lingerie. Aucun amas de chiffons gras n'existait, du moins à ma connaissance, dans les chambres avoisinant la voûte.

**Demande :** Dans votre appréciation, à quelle cause attribuez-vous l'incendie ?

**Réponse :** Je ne sais, mais je suppose qu'une flammèche aurait pu entrer par une fenêtre mal fermée. Je ne pense pas que la malveillance ait paru dans cet événement.

Après lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Gausset.

**Sixièmement : le Sieur Girard, lampiste au Grand Luxembourg.**

**Demande :** Comment se nettoie le lustre de la salle des séances ?

**Réponse :** Déclare n'être au Luxembourg depuis un an à peine, avoir été malade vers le dix de ce mois, et n'avoir pas nettoyé le lustre.

**Demande :** De quelle substance se sert-on pour nettoyer le lustre ?

**Réponse :** De potasse et d'essence de térébenthine.

**Demande :** Savez-vous si les chiffons imprégnés d'huile ayant servi au nettoyage du lustre sont déposés en amas dans quelque armoire ?

**Réponse :** Je n'ai pas connaissance de ce fait.

**Demande :** A quelle cause attribuez-vous l'incendie ?

**Réponse :** A du feu qui aurait été porté en haut.

**Demande :** Avez-vous connaissance de la présence d'ouvriers plombiers ayant récemment travaillé du côté de la voûte ?

**Réponse :** Je l'ai entendu dire, mais je ne les ai pas vus.

Après lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Girard.

**Septièmement : le Sieur Alexandre, ancien lampiste du Grand Luxembourg**

**Demande :** Depuis combien de temps êtes-vous lampiste au Luxembourg ?

**Réponse :** Depuis trente-cinq ans.

**Demande :** Depuis combien de temps êtes-vous employé à nettoyer le grand lustre ?

**Réponse :** Depuis que la nouvelle salle existe, c'est-à-dire depuis environ 26 ans.

**Demande :** De quoi vous servez-vous pour nettoyer le lustre ?

**Réponse :** De lessive, de potasse chaude, d'essence de térébenthine. On fait chauffer la potasse sur un réchaud qu'on transporte en haut sous les combles.

**Demande :** Depuis combien de temps avec-vous nettoyé le lustre, le jour de l'incendie ?

**Réponse :** Depuis une douzaine de jours.

**Demande :** Avec quoi frottez-vous le lustre lorsqu'il est nettoyé ?

**Réponse :** Seulement avec des torchons.

**Demande :** Où déposez-vous ces torchons lorsqu'ils sont trop gras ?

**Réponse :** On les dépose à la lingerie, on en reçoit d'autres en échange.

**Demande :** Savez-vous si des ouvriers ont travaillé sous les combles peu de temps avant l'incendie ?

**Réponse :** Je l'ai entendu dire, mais je n'en ai pas été témoin.

**Demande :** A quoi attribuez-vous l'incendie ?

**Réponse :** Déclare qu'il avait fini son travail le samedi d'avant, et qu'il n'avait rien laissé qui peut être l'occasion d'un danger quelconque. Déclare que d'ailleurs il ne peut se former aucune idée de la cause qui a pu déterminer l'incendie, n'ayant laissé aucun linge imprégné d'huile dans les armoires où l'on supposait qu'il pouvait s'en trouver. Ainsi, il ne peut préciser les causes de l'incendie.

Et après lecture faite, le comparant a fait une croix, ne sachant pas signer.

### **Huitièmement : le Sieur Jean Borne, garde magasin et employé pour les travaux des bâtiments du Luxembourg.**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui a éclaté dans la nuit du 27 au 28, dans la salle des séances du Sénat ?

**Réponse :** Je ne sais rien de plus que ce que d'autres témoins de l'incendie ont pu voir comme moi. Eveillé à 1 heure  $\frac{1}{4}$  après minuit, j'ai pris les clefs dont je croyais avoir besoin, et j'ai mis les personnes accourues au feu à même de puiser de l'eau dans le réservoir servant aux cuisines.

**Demande :** A quelle époque a été fait le dernier travail des plombiers dans les combles ?

**Réponse :** Le dernier travail des plombiers a eu lieu le 12 octobre, à une distance de douze mètres au moins du point où l'incendie s'est déclaré. Ce travail s'est fait au réservoir du pavillon, habité par M. Coulvier Gravier. Ce travail exigeait du feu. Un autre travail a été fait sur le pavillon habité par M. Vieillard, mais ce travail ne nécessitait pas l'emploi du feu, il a été terminé le 23 octobre.

**Demande :** De l'endroit où ont travaillé les ouvriers, peut-on communiquer avec la coupole ?

**Réponse :** L'accès de la coupole était possible seulement à ces ouvriers.

**Demande :** Où pensez-vous que le feu ait pris naissance ?

**Réponse :** Au dessus du lustre, assez loin des cheminées. Le chauffeur, que j'ai questionné dans la cour, m'a répondu qu'il s'était aperçu du feu au moment même où il allait allumer le calorifère.

**Demande :** Vous êtes en présence d'un fait : à quelle cause l'attribuez-vous ?

**Réponse :** Je l'attribue à l'imprudence d'un fumeur ; quelque personne allant par là, soit pour voir le lustre, soit pour voir peut-être la salle par en haut, aura pu allumer un cigare ou une cigarette, jeter au hasard une allumette mal éteinte ou quelque reste de tabac enflammé, quelque petit chiffon gras aura pu prendre feu, et déterminer l'incendie.

**Demande :** Croyez-vous que la malveillance soit étrangère à l'événement ?

**Réponse :** Je le crois, je ne connais personne qu'on puisse supposer capable d'un acte aussi criminel.

Après lecture faite le comparant a signé.

Signé : Borne

**Neuvièmement : M. Etienne Galois, bibliothécaire adjoint au Palais du Sénat**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie de la nuit du 27 au 28 octobre ?

**Réponse :** J'ai été réveillé vers une heure par des cris au feu ! poussés par le surveillant Badin. Nous étions, Badin et moi, dans une obscurité profonde. Cela n'arrêtait pas Badin, je suis sorti sur le carré et je suis allé à la croisée sur le carré et j'ai vu une réverbération, une flamme, s'attachant au sommet de la salle des séances à l'Ouest. Rentré dans mon appartement, j'ouvris mon volet et je vis les arbres du jardin comme s'ils eussent été en flammes. Je crus que la bibliothèque brûlait. Je me précipitai dans le couloir, par l'escalier de service et je vis avec bonheur la bibliothèque dans l'obscurité. Je rencontrai Poncelin, nous éclairâmes la bibliothèque pour rendre la circulation possible. Enfin, j'ouvris la porte du côté de la salle des séances et je vis que là était le feu. J'eus l'idée d'établir un service d'eau par la fenêtre de la bibliothèque qui donne sur le jardin. Mais je m'arrêtai dans la crainte d'établir un courant d'air. A ce moment deux pompiers arrivaient par le Palais. Ils voulurent ouvrir une petite fenêtre qui donne sur la terrasse en face de la voûte incendiée. C'est par là que M. de Lacondamine, désirant passer, voulût être conduit par un employé. Je l'y conduisis et, l'aidant, je le poussai par deux carreaux de la fenêtre qui était fermée et je l'aidai à s'en retirer, plus tard. Alors j'allai aux archives que je croyais menacées, et que plus tard on a cru brûlées. Je vis qu'elles n'étaient pas menacées ; il n'y avait qu'un danger sérieux. C'était que des flammèches n'y tombassent. J'introduisis aux archives le plus de monde possible, des pompiers avec des seaux, et on y établit un service de préservation.

**Demande :** Lorsque vous avez vu le feu pour la première fois, où avez-vous pensé qu'il s'était allumé ?

**Réponse :** En même temps que je voyais le feu à l'Ouest, il paraît qu'à la partie Est on le voyait également. On l'aurait donc vu à deux endroits à la fois. C'est ce que je ne m'explique pas. Je ne l'ai vu qu'à l'Ouest. Du reste, je ne puis rien préciser.

**Demande :** A quoi attribuez-vous la cause de l'incendie ?

**Réponse :** C'est un fait sur lequel je ne puis me prononcer qu'avec réserve. J'ai d'abord cru que le feu pouvait venir des cheminées du calorifère, mais le contraire a été prouvé ; pour moi, je n'ai plus aucune idée précise à émettre à ce sujet.

**Demande :** Indépendamment du calorifère, croyez-vous à quelque autre cause ?

**Réponse :** Je n'en vois pas.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Etienne

**Dixièmement et onzièmement : Madame Vieillard (demeurant avec son mari M. Vieillard, bibliothécaire du Sénat, au Sénat) et Mlle Deloffre**

**Demande :** à Mlle Deloffre : que savez-vous de l'incendie ?

**Réponse :** J'ai entendu un bruit comme un crépitement, qui venait d'une cheminée et d'un œil de bœuf du côté de l'Est de la salle des séances près du sommet.

Mme Vieillard dit qu'elle a vu une lueur vive et qu'elle a cherché à éveiller par ses cris les personnes qui habitent le pavillon de l'Est et qu'en peu de temps le feu s'est étendu très rapidement. A une heure et demie toute la toiture était en feu.

**Demande à Mlle Deloffre :** D'où avez-vous pensé que pouvait venir le feu ?

**Réponse :** Mon Dieu ! Monsieur, je ne sais pas.

**Demande :** Mais pouvant réfléchir, car il était encore de bonne heure, n'avez-vous trouvé aucune cause à ce feu ?

**Réponse :** Mon Dieu non ! J'ai pensé que c'était un accident, mais je n'avais vu aucun ouvrier ni le jour ni la veille, ni personne s'y promenant.

**Demande :** On m'avait dit que vous aviez vu quelqu'un en blouse se promenant de ce côté.

**Réponse :** Je n'ai rien vu de ce genre.

**Demande :** Au commencement, le feu était-il violent ?

**Réponse :** Non, le feu était tout petit, et on l'aurait pu éteindre avec très peu d'eau, si on en avait eu à sa disposition, et qu'on eût pu de suite joindre le feu.

Lecture faite, les comparants ont signé.

Signé : A Vieillard (femme)

Femme Deloffre

#### **Douzièmement : le Sieur Briet, chef des hommes de service du Palais du Sénat**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie, et quelles circonstances principalement vous ont frappé ?

**Réponse :** Vers minuit et demie, Rudler François, qui ne dormait pas, entend les soldats qui, voyant une lueur en haut du Palais, discutaient sur la cause probable de cette lueur inaccoutumée. Bientôt, Rudler, qui regardait avec attention, crie au feu. On m'éveille. Je cours à la hâte, deux gardes de Paris que je vois dans la cour me demandent par où on peut aller à l'endroit qui brûlait. Je les guide, chemin faisant, je rencontre diverses personnes du Palais qui couraient avec agitation. Je conduis au réservoir d'eau des cuisines. On commence un service de secours provisoires. Le centre de la voûte de la salle des séances était en flammes. Bientôt, l'incendie gagna. Ses progrès furent si rapides, que l'arrivée seule des pompiers put opposer au feu une résistance efficace. J'ai suivi tous les efforts, toutes les manœuvres de secours. J'ai aidé de mon mieux. J'ai agi toute la nuit dans différents points, en un mot, j'ai fait de mon mieux.

**Demande :** Les dépositions antérieures ont prouvé que le feu n'a pas été mis par les calorifères, car il s'est déclaré du côté opposé. La supposition d'une combustion spontanée a été écartée, ayant été établi qu'aucun amas de linge gras n'existait vers les combles : restent donc les deux hypothèses d'imprudance ou de malveillance : quel est là-dessus votre sentiment ?

**Réponse :** L'accès au lustre est très facile à tout le monde, tout individu peut arriver là. J'ai vu les lieux, après le travail du lustre qui a été terminé le jeudi, jour de l'incendie, à 3 heures après midi, j'ai visité un cabinet renfermant des paillasses de joncs, à environ trente marches au dessous du lustre. Je n'ai rien vu, rien senti, qui put donner l'éveil, qui indiquât la présence du feu.

**Demande :** Précisez, dans votre appréciation, qu'elle est la cause de l'incendie.

**Réponse :** C'est, à mon sens, l'imprudence. Un ouvrier, ou un homme quelconque, a pu écraser quelque allumette non consumée. Le plancher des chambres vers les combles était en sapin très sec, qu'on nettoyait souvent avec de la sciure. La moindre parcelle de feu a pu se communiquer à cette sciure, dans quelque interstice, et déterminer ainsi un incendie qui aurait couvé. Il est vrai que, tout étant sec dans les combles, il me paraît peu probable que le feu ait pu couvrir plusieurs jours. Ces diverses considérations tiennent mon esprit dans une incertitude qu'aucun indice particulier ne peut éclairer.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Briet.

**Treizièmement : M. de Gisors, architecte en chef au Palais du Sénat.**

**Demande :** Dîtes-moi, je vous prie, ce que vous savez de l'incendie qui a éclaté dans la nuit du 27 au 28 octobre dans la salle des séances ?

**Réponse :** Dans la nuit du jeudi au vendredi à une heure, le garde Badin est venu sous mes fenêtres crier que le feu était dans le Palais. Dix minutes après, j'étais dans le Palais et, ne sachant pas sur le champ où le feu s'était manifesté d'abord, je crus devoir parcourir dans toute leur étendue les appartements de M. le Grand Référéndaire. Tout était silencieux. Rassuré de ce côté, je suis monté immédiatement au premier étage, j'ai fait allumer immédiatement toutes les salles qui s'y trouvent. A partir de ce moment, j'ai de concert avec le corps des pompiers indiqué les mesures qui me semblaient nécessaires. Mais à ce moment déjà le feu se faisait jour et sortait avec violence à travers le comble du côté de la cour de service de M. le Grand Référéndaire. J'ai entendu dire, mais je ne l'ai pas vu, que le même effet se produisait de l'autre côté, sur la cour de M. Le Premier Vice-Président. La force du feu était telle au moment même où j'étais prévenu, qu'il en résulte pour moi jusqu'à l'évidence, la certitude que le feu avait pris à l'intérieur même du comble, mais aussi qu'il devait y couvrir déjà depuis un jour, au moins depuis plusieurs heures.

**Demande :** Etait-il facile à tout le monde de se rendre aux combles qui étaient au dessus de la salle des séances, en suivant l'escalier au bas duquel le sieur Simon qui chauffe le calorifère a son atelier ?

**Réponse :** Non, M. le Grand Référéndaire, on pouvait facilement par cet escalier accéder à la hauteur des terrasses extérieures, mais non pas dans les combles, dont aucune partie des combles dont l'accès était interdit par des portes fermant toutes à clef. Si d'autres que ceux qui devaient s'y introduire y sont entrés, c'est que les hommes chargés de ce service ont négligé de fermer les portes.

**Demande :** Bien qu'on ne peut pas se rendre au sommet des combles, l'escalier dont il est question pouvait-il conduire sur la plateforme, où l'on montait pour manœuvrer le lustre ?

**Réponse :** Oui, M. le Grand Référéndaire.

**Demande :** Est-il à votre connaissance que, bien qu'il y ait des portes à cet escalier, elles restent souvent ouvertes ?

**Réponse :** Oui. En visitant à diverses époques les combles, pour affaire de mon service, j'ai pu en parcourir toutes les parties, sans être obligé de recourir à des clefs.

**Demande :** L'abord des combles était-il sous la surveillance du service des bâtiments ou sous celui de la conservation du mobilier ? Car les travaux qui s'exécutaient en cet endroit était mixte et participaient des deux services.

**Réponse :** Ce service appartenait à la Régie (conservation du mobilier). Quant au service des bâtiments, il n'aurait pas pu se faire par l'intérieur des combles. L'architecte fait toujours faire le service par les plateformes extérieures.

**Demande :** Dans votre appréciation et en raison de la connaissance parfaite que vous avez des lieux, à quoi pouvez-vous attribuer les causes de l'incendie ?

**Réponse :** A cet égard, je ne puis faire que des conjectures. J'ignore si les ouvriers de la Régie étaient récemment entrés dans la chambre du lustre. Si cela était, on pourrait supposer que ces hommes se servant de feu, en ont laissé tomber et ont causé l'incendie.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : A. de Gisors

**Quatorzième : M. le Colonel Lacondamine, commandant les sapeurs pompiers de la Ville de Paris.**

Le Grand Référendaire a écrit à ce chef des corps pour le prier de passer à son cabinet. M. de Lacondamine s'est empressé d'obtempérer à cette demande. Il a remis au Grand Référendaire la copie du rapport par lui adressé le 28 octobre à M. le Général Soumain, commandant la Place de Paris. Aux différentes questions que le Grand Référendaire a adressées au Colonel Lacondamine, celui-ci a répondu que, dans son appréciation, et en raison de la grande expérience que les divers incendies qu'il a combattus lui ont donné, il pensait que le sinistre du 28 octobre était dû à la négligence des ouvriers qui fréquentaient la coupole au-dessus de la salle des séances du Sénat. M. le Colonel a repoussé avec une entière conviction la supposition que le feu avait pu être communiqué par les cheminées du calorifère, puisqu'elles sont entièrement intactes, et que d'ailleurs le calorifère n'était point encore allumé au moment où l'incendie a éclaté.

Le colonel a repoussé avec la même conviction la supposition d'une combustion spontanée, qui aurait pu se produire dans quelques chiffons en petite quantité, qui se trouvaient dans un local attenant à la chambre du lustre, et qui avaient servi à le nettoyer. Restait donc la malveillance ou l'imprudance, seule cause du désastre. Le colonel ne croit pas au premier cas, mais il adopte complètement la seconde supposition. Le rapport du colonel a été joint à cette déclaration.

Paris, le 28 octobre 1859.

A M. le Général de division Soumain, commandant la Place de Paris

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le feu a pris vers une heure, dans le comble de la salle des séances du Sénat (Palais du Luxembourg) à 1 heure  $\frac{1}{2}$ , les postes de la rue de Clovis et du Mont de Piété (rue Bonaparte) ayant été prévenus, s'y sont immédiatement transportés, et les caporaux Guérin, de la 5<sup>e</sup> compagnie, et Billan, de la 4<sup>e</sup> compagnie, ont attaqué : quelques minutes après sont arrivés d'abord un détachement de la 4<sup>e</sup> compagnie commandé par le capitaine Billard de Veaux et composé de 3 sous-officiers, 6 caporaux, 20 sapeurs et 2 clairons, puis un détachement de la 5<sup>e</sup> compagnie, sous les ordres du capitaine Gramet et du lieutenant Bernié, et composé de 5 sous-officiers, 12 caporaux, 36 sapeurs et un clairon. Enfin, à 2h, j'arrivais avec le major ingénieur, l'adjutant major et l'adjutant Cussot, à ce moment l'attaque générale s'est complètement organisée. Trois pompes battaient la coupole de la salle des séances, une quatrième pompe était dans la salle éteignant les brandons qui y tombaient et cherchant aussi à battre le bas de la coupole. Six autres pompes servaient comme pompes alimentaires.

L'architecte ayant déclaré qu'il y avait du danger à rester sur la coupole, il ne fut pas possible d'attaquer le feu directement et les jets n'ayant pu être dirigés que très obliquement, le feu la gagna presque totalement et elle tombait par petite partie. Vers 5 heures du matin, le breuil du lustre, qui est en fonte et bien lourd, étant tombé dans la salle, en traversa le plancher qui déjà était très surchargé par les matériaux tombés de la coupole, et aussi par l'eau venant des pompes. Une partie du plancher, d'environ 4 mètres 50 millimètres de diamètre, fût précipité dans le vestibule qui est au dessous de la salle ; malheureusement le sergent major Labaste et le caporal Rosier étaient dans ce vestibule occupés à pratiquer, dans le plafond avec des haches, des ouvertures pour l'écoulement des eaux et ils furent ensevelis sous les décombres. Le caporal Rosier n'a rien de fracturé, mais il est horriblement contusionné. Quant au sergent major Labaste, il a le péroné de la jambe gauche cassé, le corps tout contusionné et la tête extrêmement meurtrie. Tous deux ont été portés à l'hôpital. Dans ce moment, nous étions maîtres du feu partout, il n'y avait plus que quelques petites parties qui s'enflammaient ça et là.

Vers 6 heures, M. le Général commandant la Place me donnait l'ordre de renvoyer une partie des troupes. A 8 heures, ne voyant plus aucun danger, je me retirai, en laissant des instructions au lieutenant Lorme qui venait avec un détachement de 30 hommes, relever les deux petites postes, les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> compagnie.

M. le Maréchal ministre de la guerre, M. le Général de division commandant la place, M. le Général chef d'Etat major général et M. le Préfet de police étaient présents.

La police a été faite par des fortes brigades de sergents de ville et plusieurs officiers de paix sous les ordres de M. Monvalle, commissaire de police, qui s'est multiplié pour l'organisation des chaînes et l'arrivage de l'eau.

La Garde de Paris, les 20<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> de ligne ont fourni des détachements, savoir :

La Garde de Paris : 300 hommes

Le 20<sup>e</sup> de ligne : 80 hommes

Le 28<sup>e</sup> de ligne : 400 hommes

Et le 62<sup>e</sup> de ligne : 388 hommes

Ce feu, mon Général, quoiqu'extrêmement difficile : 1<sup>o</sup> à cause de la multiplicité des couloirs qui conduisent à la salle des séances, 2<sup>o</sup> des escaliers qui conduisent à la coupole, 3<sup>o</sup> de la hauteur et de la disposition de cette coupole, 4<sup>o</sup> enfin de l'éloignement de l'eau qu'on était obligé de prendre dans la pièce d'eau qui se trouve dans le jardin en face du Palais, a été attaqué avec la plus grande vigueur, et ainsi que vous avez pu en juger par vous-même, puisque vous ne nous avez pas quittés, tous mes hommes ont fait grandement leur devoir ; quelques uns se sont conduits d'une manière toute particulière. Je crois qu'ils méritent une récompense. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander, mon Général, 1<sup>o</sup> que le Lieutenant Bernié, qui n'a pas cessé de surveiller la coupole, qui a été exposé à la fumée et qui n'a pas craint de rester pendant fort longtemps au point le plus dangereux, soit nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Cet officier compte des longs et bons services et il a été proposé pour cette faveur à l'Inspection générale dernière.

2<sup>o</sup> que le sergent major Labaste, qui a été enseveli sous les décombres et qu'on en a retiré mutilé, soit décoré de la médaille militaire. Labaste occupait un poste très périlleux au moment de l'écroulement.

3<sup>o</sup> que le Sergent Delannoy, qui n'a pas cessé d'occuper le poste le plus difficile à la coupole, et qui par son énergie et son courage a empêché les flammes de gagner les pièces voisines du feu, soit décoré de la médaille militaire.

4<sup>o</sup> que le Caporal Dufau qui, par son adresse et son courage, s'est maintenu avec sa lance pendant plusieurs heures à un point très périlleux et très important, soit décoré de la médaille militaire.

5° Enfin que les 23 militaires désignés à l'état ci-joint reçoivent des gratifications en récompense de la belle conduite qu'ils ont eu pendant tout le temps qu'a duré ce grand sinistre.

Je ne terminerai pas mon rapport sans vous informer, mon Général, que M. le docteur Passant, faisant fonction de médecin aide major au bataillon, n'a pas quitté le lieu du sinistre et qu'il a parfaitement soigné les blessés et que M. Roussel, chef des huissiers de la Chambre, a fait son possible pour que mes hommes ne manquent de rien.

Je ne dois pas non plus vous laisser ignorer, mon Général, que M. Balestrino, chef de la Police municipale, et M. Primorin, sous-chef, étaient présents au feu, et que ces messieurs ont beaucoup contribué à la bonne organisation des secours.

Je suis, avec respect, mon Général, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le lieutenant colonel commandant le corps des sapeurs pompiers

Signé : de Lacondamine

### **Quinzièmement, Mademoiselle Frezet, lingère au Grand Palais du Luxembourg.**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui a détruit dans la nuit du 27 au 28 la salle des séances du Sénat ?

**Réponse :** La demoiselle Frezet, réveillée à 1 heure du matin par un fort crépitement, a vu un jet de flamme paraissant entourer l'orifice du ventilateur, à la voûte de la salle des séances. Cette flamme entourant le ventilateur, immédiatement au dessous des toits, a gagné les combles en descendant et s'est rapidement étendue.

**Demande :** Dans votre jugement, comment expliquez-vous la présence du feu à une hauteur si inaccoutumée ?

**Réponse :** J'ai d'abord cru que le ventilateur était un corps de cheminée, maintenant que je sais le contraire, je ne puis me rendre raison du feu par aucune supposition.

**Demande :** Lorsque les ouvriers lampistes avaient besoin de linge pour le service du lustre, était-ce vous qui le fournissiez, et comment la chose se passait-elle ?

**Réponse :** Lorsqu'ils ont besoin de linge pour nettoyer les lampes, ils m'en demandent. J'en ai donné dernièrement pour nettoyer les lanternes du Petit Palais. Je n'en ai jamais su si ces linges étaient destinés aux lampes ordinaires ou au nettoyage du lustre. Depuis fort longtemps, on ne m'a rien demandé spécialement pour le lustre. On m'a demandé un supplément de linge, mais c'était pour les lanternes du Petit Palais.

**Demande :** Tenez-vous un compte exact du linge que vous fournissez aux lampistes ? Ceux-ci vous le rendent-ils après que vous l'avez reconnu et qui fait la demande de ce linge ?

**Réponse :** Chaque lampiste a sa part déterminée de linge, savoir 6 torchons, 3 serviettes, 2 tabliers. Il arrive souvent que les lampistes ont besoin de renouveler le linge. Alors, j'échange pièce pour pièce, et après l'avoir reconnu, le linge sale contre du linge propre. Chaque lampiste échange son linge. Dans le cas où on a besoin de linge supplémentaire. Le Sieur Briet me fait prévenir ou vient lui-même.

**Demande :** Avez-vous connaissance qu'il existât, dans la salle dite du lustre, une réserve de vieux linge que vous n'auriez pas eu en compte.

**Réponse :** Je n'en ai jamais entendu parler.

Lecture faite, la comparante a signé.

Signé : Frezet.

## **Seizièmement : M. le Commandant militaire du Palais du Luxembourg**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie, qui, dans la nuit du 27 au 28, a détruit la salle des séances du Sénat ?

**Réponse :** Arrivé vers 2 heures moins un quart sur le théâtre de l'incendie, j'ai trouvé le service des pompes déjà fonctionnant. Je me suis empressé d'organiser et de diriger notre service militaire de la façon la plus utile. Mon fils, qui avait eu occasion de m'accompagner, a signalé à un sergent de ville deux individus suspects, qui se tenaient à une des portes de la grande cour du Palais, dans l'intérieur de cette cour. On n'a pas cru devoir les arrêter, mais on les a chassés. C'était probablement des escrocs, comme il s'en glisse dans toutes les foules.

**Demande :** Dans votre appréciation, à quelle cause attribuez-vous l'incendie ?

**Réponse :** Je pense que la malveillance est étrangère à cet événement et qu'il faut l'attribuer à quelque négligence.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Mazoyer

## **Dix-septièmement : le Sieur Daveluy, conservateur du mobilier, régisseur du Palais du Luxembourg.**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui, dans la nuit du 27 au 28, a détruit la salle des séances ?

**Réponse :** Eveillé vers 1 heure  $\frac{3}{4}$  par les cris au feu ! au feu ! je me suis dirigé vers le foyer de l'incendie. J'ai été témoin des diverses phases, mais sans prendre aucune part spéciale dans l'organisation des secours, aidant au même titre que les autres personnes présentes, et n'ayant, par la nature de mes attributions, rien de particulier à faire ou ordonner. Il faut noter toutefois la part que j'ai dû prendre, dans les pièces et galeries du rez-de-chaussée du Palais. Spécialement à la distribution du vin, liqueurs, pain aux hommes fatigués et épuisés.

**Demande :** Le service des lampistes est dans vos attributions. Le nettoyage du grand lustre leur est départi. Comment cette opération se fait-elle ?

**Réponse :** J'ignore le détail de l'opération de nettoyage du grand lustre, confié aux deux lampistes. Je m'occupais du lustre seulement trois ou quatre jours avant l'ouverture du Sénat. J'allais alors, assisté de l'inspecteur des bâtiments, ou de l'architecte adjoint, faire allumer le lustre, afin de surveiller surtout la manœuvre, et de voir si tout était en bon état et fonctionnait bien. Briet et les deux lampistes étaient en haut au-dessus du lustre, avec les deux hommes de service désignés pour aider à la manœuvre.

**Demande :** Une autre opération avait de l'importance : celle de changer les vieilles huiles restées dans les récipients contre des huiles nouvelles. C'était enfin le nettoyage du lustre. Comment cela se faisait-il ?

**Réponse :** Une fois la session terminée, les huiles ont été enlevées (dépotées) et elles ont été livrées plus tard au fournisseur pour être épurée. J'ignore comment se faisait le nettoyage. Les détails de cette opération me sont étrangers.

**Demande :** Puisque vous ne vous occupez pas de cette opération, qui cependant avait son importance, qui aviez-vous désigné pour la surveiller ?

**Réponse :** J'avais confié cette surveillance au Sieur Briet.

**Demande :** Remarquez que cette surveillance a pour objet deux points bien distincts, l'un consistant dans la manipulation de l'huile et des mèches, objets de consommation, l'autre en

une surveillance incessante au point de vue de la sécurité, pour empêcher surtout que les hommes puissent fumer ou porter du feu dans la salle dite du lustre. Savez-vous si cette surveillance a été exercée à ce double point de vue ?

**Réponse :** Cette première partie du service, consistant à recevoir les matières à surveiller, la consommation des huiles, des mèches, et même à connaître le nombre des becs, regardait plus particulièrement le sieur Séguin, qui tenait un état de cette consommation, comme faisait autrefois le né Chabrier. Quant à la surveillance proprement dite du service et du travail des lampistes, le Sieur Briet en était exclusivement chargé et s'en acquittait avec zèle et activité.

**Demande :** Lorsque le grand lustre devait être nettoyé, il était nécessaire de donner un supplément de linge aux lampistes. Comment cette opération se faisait-elle ?

**Réponse :** Les lampistes avaient toujours une certaine quantité de linge, suffisant à leur besogne roulante. Briet la leur faisait distribuer. Ils n'avaient pas souvent besoin d'un supplément de linge, si tant est que la quantité moyenne fût jamais insuffisante.

**Demande :** Est-il à votre connaissance qu'il existât dans la salle du lustre un dépôt de vieux linge ?

**Réponse :** J'ai appris accidentellement du Sieur Briet qu'un amas de chiffons gras recouverts d'un vieux tapis graisseux se trouvait dans une armoire avoisinant le lustre.

**Demande :** Il résulte de la déposition de la demoiselle Frezet, lingère, ainsi que de celle des lampistes, que le linge nécessaire soit pour le nettoyage des lampes, soit pour celui des lanternes et du lustre était fourni chaque semaine, que chaque lampiste avait en main, pour son service, 6 torchons, 3 serviettes et 2 tabliers, et que ces objets, lorsqu'ils étaient sales, étaient rendus à la lingère, qui en donnait des blancs. Les uns et les autres attestent qu'ils n'ont aucune connaissance de vieux linge qui aurait été déposé dans une armoire, près du grand lustre, et qu'ils ne s'en servaient jamais. Comment, dans votre pensée, pouvez-vous accorder ce fait avec l'assertion du Sieur Briet, qui atteste la présence de vieux chiffons dans une armoire ?

**Réponse :** Dans ces dépositions contradictoires, j'attache plus d'importance à l'assertion du Sieur Briet.

**Demande :** Comment se fait-il alors que le Sieur Briet, qui montre un zèle soutenu dans l'exercice de ses fonctions, ait pu porter une pareille négligence dans la surveillance de chiffons à l'état d'ordures, amassés, entassés pendant de longues années dans une armoire de la salle du lustre, lorsque surtout ils ne pouvaient être d'aucune utilité, les lampistes ayant déclaré ne s'en être jamais servi.

**Réponse :** Je l'explique par une omission du Sieur Briet, omission à laquelle il n'attachait aucune importance, j'en ai la conviction, n'en prévoyant pas les conséquences dangereuses.

**Demande :** A quelle époque les derniers travaux du lustre ont-ils été terminés ?

**Réponse :** J'ai su par Briet qu'ils ont été terminés le lundi avant l'incendie.

**Demande :** Avez-vous connaissance que le Sieur Alexandre ait transporté dans la salle du lustre un réchaud devant servir à l'opération du nettoyage du lustre ?

**Réponse :** J'ai su que Briet avait donné un nouveau réchaud à cette occasion, l'ancien était en trop mauvais état pour servir désormais.

**Demande :** Deux escaliers conduisent de la galerie inférieure à la salle du lustre ; l'autre aboutissant à l'atelier du Sieur Simon, chauffeur du calorifère, est constamment ouvert, de

sorte que toutes les personnes qui connaissent les êtres pouvaient, à leurs volontés, monter à la salle du lustre. C'est là une négligence grave. Pourquoi en était-il ainsi ?

**Réponse :** J'ignorais qu'il en fût ainsi et que l'escalier aboutissant à l'atelier du chauffeur fût toujours ouvert.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : L. Daveluy

**Dix-huitièmement : M. le Major Roussel, chef des huissiers du Sénat.**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui, dans la nuit du 27 au 28 octobre, a détruit la salle des séances du Sénat ?

**Réponse :** J'ai été prévenu à 1h  $\frac{1}{4}$  par le cri au feu poussé dans la cour. Un peu plus tard, j'étais auprès du logement de Melle Frezet, lingère, et je voyais sortir des combles de la salle une gerbe de feu, à droite vers le fond de la salle (par rapport au pavillon de l'Ouest).

**Demande :** Ce feu était-il considérable ?

**Réponse :** Il était déjà animé, et la gerbe de flamme pouvait sortir de 7 à 8 pieds de haut.

**Demande :** Dans votre appréciation, à quoi attribuez-vous cet incendie ?

**Réponse :** Dans ma pensée, à un charbon ou à du feu tombé par accident, imprudence ou négligence. J'ai vu plusieurs exemples de ce fait. C'était là par conséquent par première impression.

**Demande :** Avez-vous eu la pensée qu'il y ait malveillance dans cet événement ?

**Réponse :** Je n'en ai pas eu la pensée.

**Demande :** Bien que, par vos attributions, vous n'ayez rien de commun avec le service des lampistes, auriez-vous appris d'une manière quelconque le jour où ils ont terminé leurs travaux au grand lustre ?

**Réponse :** Non, je ne sais même pas si on a nettoyé le lustre.

Le major Roussel a remarqué que, parmi les bourgeois accourus au feu, les trois qui se sont distingués le plus sont : 1° M. Arraque, médecin, 2° M. Blondeau, pharmacien, 3° M. Foyot, restaurateur.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Roussel

**Dix-neuvièmement : M. Regnard, inspecteur des bâtiments du Palais du Sénat.**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui est l'objet de cette enquête ?

**Réponse :** Quand j'ai vu pour la première fois l'incendie, il avait une certaine intensité. La flamme sortait du côté de l'Ouest. J'ai contribué à faire donner les premiers secours, en faisant arracher les tapis de la salle, et faisant enlever les fauteuils qui commençaient à brûler.

**Demande :** Vous devez connaître l'escalier qui conduit aux combles et aboutit aux lieux où le chauffeur Simon a son atelier. Cet escalier est d'un usage mixte, puisqu'il peut s'ouvrir à la fois au service des bâtiments et à celui de l'administration intérieure, surtout pour les

lampistes qui ont soin du lustre ? Savez-vous si cet escalier était fermé ou si au contraire il était ouvert de manière à permettre aux ouvriers travaillant dans le Palais ou aux hommes de service de monter dans la chambre du lustre ?

**Réponse :** Cet escalier descend au rez-de-chaussée et les portes sont toujours ouvertes. Le chauffeur n'a affaire qu'en bas, mais les portes restant ouvertes, tout le monde peut se rendre en haut.

**Demande :** Pourquoi ces portes conduisant à la partie supérieure, qui sont numérotées et ont des clefs numérotées n'étaient-elles pas fermées ? Qui avait la surveillance de cet escalier ?

**Réponse :** Ces portes, dans le temps de la session, sont toujours ouvertes jusqu'au premier, où est le vestiaire des huissiers. Le reste de l'année, je n'y ai jamais rencontré personne.

**Demande :** Cependant, vous comprenez l'importance qu'il y avait à les fermer ?

**Réponse :** Je le comprends. Toutes ces clefs numérotées étaient pendues, sous la Chambre des Pairs, dans une armoire située dans la salle du silence, sous la garde du brigadier ou de celui qui le remplaçait. Cet état de choses devrait encore exister.

**Demande :** Dans votre appréciation, à qui attribuez-vous la cause de cet incendie ?

**Réponse :** Je ne saurai le dire, cependant j'ai pensé qu'il fallait l'attribuer à un manque de soin, à ce qu'on laissait dans la chambre du lustre des chiffons gras, des ordures.

**Demande :** En quel bois était le plancher de la salle dite du lustre ?

**Réponse :** En sapin. Il y avait une grande trappe que le lustre touchait presque, et elle était en sapin, une partie seulement de cette salle était carrelée.

**Demande :** Pourriez-vous me dire dans quel coin vous aviez-vu des vieux chiffons ?

**Réponse :** C'était surtout sur la partie boisée ?

**Demande :** Est-il à votre connaissance que des ouvriers aient nettoyé le lustre, et quel jour ces travaux auraient-ils cessé ?

**Réponse :** Je ne le sais pas. Je n'en ai pas eu connaissance.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Regnard.

**Vingtîèmement : M. le Capitaine Maze, de la Garde de Paris, rue de Tournon.**

**Demande :** Que savez-vous de l'incendie qui a eu lieu au Palais du 27 au 28 octobre ?

**Réponse :** J'ai été éveillé vers une heure et demie du matin. Je me rendis au Palais et cherchai à savoir où était le feu. Je montai avec M. Briet dans la salle des séances. Le feu commençait à paraître dans les panneaux de la coupole. Je fis éclairer et songeai à trouver les moyens d'avoir de l'eau, et pour former les chaînes. Je fis lever les consignes, afin qu'on pût entrer dans le jardin et avoir du monde qui manquait. Je donnai l'ordre d'enlever les meubles de la salle des séances, les bureaux ne purent être enlevés. Les pompiers étaient arrivés et cherchaient à reconnaître le feu sur la coupole. J'étais toujours là avec mes hommes, cherchant à maintenir le feu que les pompiers ont ensuite attaqué.

**Demande :** Dans votre appréciation, avez-vous quelque idée sur la cause du feu ?

**Réponse :** Personnellement, non, mais j'ai entendu dire par d'autres personnes qu'il y avait dans la coupole beaucoup de vieux papiers, et que les ouvriers plombiers travaillant dans cet endroit avaient pu laisser des causes d'incendie.

**Demande :** Ce fait a été reconnu inexact. Enfin, vous dites ce que vous avez entendu ?

**Réponse :** Oui, mon Général.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Maze.

**Vingt-et-unièmement : M. Chaumeil, employé aux Archives.**

**Demande :** Que savez-vous de cet incendie ?

**Réponse :** j'ai vu le foyer de l'incendie au pied d'une cheminée, qu'on m'a dit depuis être un ventilateur. Je n'ai du reste aucun renseignement à donner, puisque cette cheminée n'a pu, comme je l'ai cru d'abord, mettre le feu.

**Demande :** Vous êtes attaché aux Archives, avez-vous connaissance que des papiers aient été placés dans les combles où le feu a éclaté ?

**Réponse :** Il n'y avait pas de papiers à cet endroit. Il n'y en a que plus loin, dans la partie des combles qui se trouvent du côté des Archives. Ce sont des exemplaires d'anciens procès politiques qui ont été jugés par la Chambre des Pairs, des documents historiques, politiques et autres. C'est pour préserver ces papiers que j'ai contribué à faire établir pendant l'incendie un service de sûreté qui aurait pu être utile.

**Demande :** A quoi attribuez-vous la cause de l'incendie ?

**Réponse :** Je ne saurais le dire, il y a à ce sujet beaucoup de bruits contradictoires, mais je n'ai pu m'arrêter à aucun. Je suppose cependant que ce ne peut être qu'une imprudence des ouvriers qui ont nettoyé le lustre.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Chaumeil.

**Vingt-deuxièmement : le Sieur Simon, chauffeur du calorifère.**

**Demande :** A quelle heure avez-vous chauffé le calorifère dans la nuit du 27 au 28 octobre 1859.

**Réponse :** Je ne l'ai pas allumé. C'est au moment où j'allais le faire que je me suis aperçu du feu. Je me suis empressé d'aller prévenir tout le monde. J'ai fait enlever avec M. le contremaître de M. Duvoir les soupapes de sûreté, afin que si l'eau s'échauffait par le contact du feu, la vapeur pût s'échapper sans obstacle.

**Demande :** Quand avez-vous vu le feu pour la première fois ? A quel endroit s'élevait la flamme et comment avait-elle pris ?

**Réponse :** Quand je suis descendu, il était une heure et quart. En passant dans la petite cour, j'ai vu entre l'horloge et la salle des séances une flamme droite déjà assez forte. Je suis monté dans les combles.

**Demande :** Où avait pris le feu ?

**Réponse :** Dans la chambre du lustre, derrière le lustre même, dans la boiserie.

**Demande :** Dans votre appréciation, à quoi attribuez-vous la cause du feu ?

**Réponse :** Au défaut de précaution ou à la malveillance. Le calorifère n'y étant pour rien.

**Demande :** Il existe un escalier qui descend au calorifère et aboutit à la grande galerie et montant jusqu'au lustre. Avez-vous connaissance que cet escalier fût habituellement ouvert ou fermé ?

**Réponse :** Les portes étaient habituellement ouvertes et on pouvait monter sans obstacle dans la chambre du lustre.

**Demande :** N'avez-vous rien de particulier à ajouter ?

**Réponse :** Vers le 25 octobre, ou le 26, en allant faire une tournée dans le Palais, afin de chauffer, j'ai rencontré dans la chambre du lustre le Sieur Alexandre, qui nettoyait le lustre. Je lui ai parlé.

**Demande :** Avec quoi nettoyait-il le lustre ?

**Réponse :** J'ai vu un vase dans lequel il y avait, je pense, de la potasse. Je n'y ai pas du reste fait grande attention.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : S. Chanut.

**Le Sieur Alexandre, lampiste, chargé de nettoyer le lustre, comparait pour la seconde fois devant M. le Grand référendaire, qui lui pose les questions suivantes.**

**Demande :** D'après votre précédent interrogatoire, vous avez dit que vous aviez terminé les travaux du lustre le samedi 22. Il est prouvé par d'autres dépositions que vous êtes allé plus tard dans la salle du lustre.

**Réponse :** J'y suis allé le lundi suivant, pour prendre des outils dont j'avais besoin.

**Demande :** Quel jour avez-vous vu dans la chambre du lustre le Sieur Simon que vous avez rencontré et auquel vous avez parlé ?

**Réponse :** J'ai vu M. Simon qui tirait un tapis et arrangeait la salle. Je pense qu'il avait commencé de chauffer. Je ne puis dire si c'est le 24.

**Demande :** Qu'avez-vous fait du réchaud qui vous servait à mettre du charbon et chauffer la potasse avec laquelle vous nettoyez le lustre ?

**Réponse :** Je l'ai rendu à M. Briet, qui me l'avait donné, quand j'ai eu fini.

**Demande :** Le réchaud dont vous vous serviez précédemment était vieux. Briet a dû vous en donner un neuf. Les avez-vous rendu tous les deux à Briet ou seulement un seul ?

**Réponse :** Je n'ai eu qu'un seul réchaud et je l'ai rendu à Briet quand mon travail s'est terminé.

**Demande :** Etes-vous certain qu'il ne soit resté aucun réchaud dans la salle du lustre après votre travail terminé ?

**Réponse :** Il n'en est resté aucun.

**Demande :** Avez-vous l'habitude de fumer ?

**Réponse :** Je fume quelque fois un cigare mais je n'ai jamais fumé dans la salle du lustre.

**Demande :** Vous êtes la dernière personne qui soit entré dans la chambre du lustre avant l'incendie, à quoi, dans votre opinion, attribuez-vous le feu ?

**Réponse :** Je n'ai pas d'opinion là-dessus. J'avais mon fourneau qui avait trois pieds reposant sur le plancher dans la partie boisée. La chaleur n'était pas assez forte pour causer un incendie. Il a fallu qu'il tombe du feu.

**Demande :** Vous êtes-vous servi d'allumettes chimiques, là haut ?

**Réponse :** Jamais.

Lecture faite, a fait une croix ne sachant pas signer.

**M. Briet comparait pour la seconde fois devant M. le Grand référendaire qui lui pose les questions suivantes.**

**Demande :** Est-il à votre connaissance qu'il ait existé du temps de la Chambre des Pairs dans la salle dite du Silence une armoire dans le mur avec un râtelier auquel pendaient des clefs numérotées correspondant aux portes également numérotées ? Le brigadier ou celui qui en faisait les fonctions sous un autre nom tenait la clef de cette armoire sous la Chambre des Pairs et, lorsqu'on avait besoin d'ouvrir une porte qui était habituellement fermée, on allait lui demander la clef de cette porte qu'il délivrait. Pourquoi cet été des choses n'existe plus et qui est-ce qui l'a détruit ?

**Réponse :** La chose a cessé quand on a arrangé la pièce du Silence, il y a deux ou trois ans, quand on faisait la salle du Trône. La porte de l'armoire a été fermée et toutes les petites barres garnies de clous à crochet avait été retirées par M. l'architecte ou M. Regnart. La porte est vissée et ne peut plus s'ouvrir, les clefs qui pouvaient servir ont été gardées par moi. Le reste a été donné à M. Borne. J'en ai encore une douzaine qui sont numérotées.

**Demande :** Etes-vous bien certain que le lampiste Alexandre ait terminé ses travaux de nettoyage du grand lustre le samedi 22 octobre ? N'est-il pas remonté dans la salle du lustre depuis cette époque ?

**Réponse :** Il a rendu le réchaud le lundi au moins. Ce n'est pas à moi qu'il l'avait demandé. J'ignore complètement s'il a été le lundi dans la chambre du lustre. Il a rendu le réchaud à ma femme qui en avait besoin vers midi ou une heure.

**Demande :** Pourquoi avez-vous employé le Sieur Alexandre, ancien lampiste, qui depuis près d'un an n'appartient plus au service du Sénat, d'où il a été conservé en raison de son grand âge et de son incapacité ? Vous savez que le nettoyage du grand lustre est une des opérations les plus délicates de la profession de lampiste ?

**Réponse :** Je me suis absenté avec permission pendant quelques jours. M. Daveluy était absent, M. Chalamel a employé le Sieur Alexandre en remplacement de Gérard, qui était malade. En revenant, j'ai exprimé mon étonnement de ce qu'on avait repris Alexandre. A deux personnes qui peuvent le dire, M. Sarrazin et Desobry. Pour ma part, je ne l'aurais pas repris.

**Demande :** Puisque vous connaissiez l'incapacité d'Alexandre, pourquoi ne surveilliez-vous pas davantage son travail quand il nettoyait le grand lustre ? Vous auriez vu qu'il avait placé le réchaud à trois pieds dans lequel il y avait du charbon allumé sur le plancher boisé et non sur la partie carrelée de la salle du lustre. Ce qui était un danger imminent d'incendie dans un lieu garni de bois très sec et d'un plancher de sapin. Ce feu de charbon servait à Alexandre pour chauffer sur place la potasse destinée à nettoyer le lustre, laquelle préparation aurait dû être faite partout ailleurs et la potasse en dissolution être portée sur le lieu où elle devait être servie ?

**Réponse :** J'avoue que j'ai eu tort, mais je le croyais plutôt sale qu'incapable, il avait toujours fait ce travail auparavant. Du reste ce n'est pas moi qui lui ai donné l'ordre, j'avais dit qu'on nettoie le lustre. Je savais, il est vrai, qu'Alexandre le faisait mais je le croyais avec Gausset et non seul.

**Demande :** Il était seul ?

**Réponse :** Je le sais maintenant, mais je l'ignorais alors. On a vidé le lustre. J'ai envoyé chercher les bidons par Gausset et autres, et c'est après qu'on a commencé la mise en état du lustre. Ensuite Alexandre a fait la préparation du nettoyage, il l'avait toujours fait de la même manière.

**Demande :** C'est là qu'est l'imprudence ?

**Réponse :** Il y avait une grande plaque de tôle.

**Demande :** Il déclare qu'il ne s'en est pas servi et qu'il a mis le réchaud sur le bois. On a eu tort 1° de l'employer ; 2° de n'avoir pas surveillé ce qu'il faisait et d'avoir permis que du feu fût monté dans la salle du lustre.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Briet.

**Vingt-troisièmement : M. Séguin, commis feutier au Palais du Sénat.**

**Demande :** Pourquoi avez-vous délivré du charbon au Sieur Alexandre, car il en avait pris la veille ?

**Réponse :** Parce qu'on m'en avait demandé pour l'atelier des lampistes ; Alexandre remplaçait Girard et était pour le service en général.

**Demande :** Il m'a déclaré le contraire, a dit qu'il voulait du charbon pour le nettoyage du grand lustre.

**Réponse :** Non, il ne m'a pas parlé du grand lustre. Du reste, je l'aurais donné de même.

**Demande :** Dans quoi Alexandre recevait-il le charbon que vous lui donniez ?

**Réponse :** Je crois que c'était dans un vieux tablier.

**Demande :** Il résulte de précédentes dispositions que vous saviez très bien qu'Alexandre n'appartenait plus depuis longtemps au service du Sénat et que, par conséquent, il n'avait aucun caractère pour vous demander du charbon. Vous saviez très bien que cet homme vieux et infirme avait été remplacé comme ne pouvant plus faire aucun service, et remis à la disposition de son ancien patron le sieur Chabrier, qui antérieurement à 1858 avait l'entreprise de l'éclairage du Luxembourg.

**Réponse :** En remplacement de M. Girard, malade, et M. Daveluy étant absent, M. Chalamel ayant à s'occuper de l'éclairage dût désigner quelqu'un et autorisa Alexandre à remplacer Girard.

**Demande :** Quelle est votre appréciation sur les causes de l'incendie ?

**Réponse :** Je suis incertain pour le dire. J'ai pensé qu'un ouvrier pouvait, en travaillant, laisser tomber un cigare, ou bien que des ordures laissées dans le fond du plancher pouvaient s'être facilement allumées et avoir occasionné un incendie.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : L. Séguin.

**M. Chalamel a comparu pour la seconde fois devant M. le Grand référendaire, qui lui pose les questions suivantes.**

**Demande :** Vous saviez que, depuis 1858, M. Chabrier n'avait plus l'entreprise de l'éclairage, et que le sieur Alexandre, son ouvrier lampiste, avait été congédié du Palais du Luxembourg et remplacé dans son service par le sieur Girard ? Cet Alexandre, très vieux et atteint d'un tremblement continu ne pouvait plus faire un bon service, surtout pour un travail délicat comme celui de nettoyer le grand lustre de la salle des séances. Pourquoi l'avez-vous gardé et chargé de nouveau de ce service ?

**Réponse :** Par commisération, il était malheureux. Le feutier m'a engagé lui-même à le prendre. Je pensais qu'il pouvait encore faire le service.

**Demande :** Il n'était pas nécessaire de remplacer Girard, il n'y avait rien à faire, M. le Président et moi étant absents de Paris, il était inutile de reprendre Alexandre, autant qu'il était imprudent de le faire, et l'administration a assumé sur elle une responsabilité énorme, et par imprudence ou par malveillance, c'est lui qui est responsable du feu.

Lecture faite, le comparant a signé.

Signé : Chalamel.

M. Chalamel ajoute : M. Séguin et M. Briet (puisque'il faut le dire) m'ont engagé à reprendre Alexandre. Je l'ai fait à leur demande.

Signé : Chalamel.

Certifie les dépositions ci-dessus véritables et conformes à l'original qui reste entre mes mains.

Paris, le 7 novembre 1859.

Le Grand référendaire  
Général Marquis d'Hautpoul